

# LEDEVOIR

## ACTUALITÉS

Les villes réclament de l'argent pour s'adapter au climat qui se dérègle | **A 3**

## CULTURE

Pierre Mignot, à l'ombre de sa lumière. La chronique d'Odile Tremblay. | **B 1**

## ACTUALITÉS

Baisse du nombre de véhicules immatriculés à Montréal | **A 8**



### III LAÏCITÉ

# Gérard Bouchard défie Simon Jolin-Barrette

Dire qu'un enseignant portant un signe religieux cause du tort ne suffit pas, dit le sociologue, il faut le prouver

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Vilipendée par les uns. Applaudie par les autres. Le débat sur le projet de loi sur la laïcité de l'État s'est focalisé mercredi sur l'interdiction du port de signes religieux au sein du personnel enseignant.

De passage à l'Assemblée nationale, Gérard Bouchard a mis au défi le ministre Simon Jolin-Barrette de lui présenter au moins une preuve que le port de signes religieux par un enseignant a des effets négatifs sur les élèves de sa classe, auquel cas il pourrait appuyer le projet de loi 21.

À ses yeux, l'interdiction de symboles religieux frappant les enseignants « n'est appuyée par aucune donnée rigoureuse ou étude ». « Ce qu'on entend souvent durant ce débat, c'est que le seul fait de porter un signe religieux — le

**Y a-t-il un problème de prosélytisme religieux dans nos écoles? Quelle en est la nature, l'ampleur?**

SONIA ÉTHIER



hidjab par exemple — entraîne une forme d'endoctrinement chez les élèves. On entend aussi que ça traumatise certains élèves, le port du hidjab, ou alors que c'est contraire à l'exercice pédagogique, ou bien que ça compromet le climat de travail dans la classe, etc. », a noté l'historien et sociologue.

Dirigeant son regard vers le ministre Simon Jolin-Barrette, M. Bouchard a demandé des preuves à l'appui de ces assertions. « Si jamais un seul de ces

éléments était prouvé, personnellement, je vous le dis tout de suite, je serais tenté d'appuyer votre projet de loi », a-t-il lancé.

Prié d'identifier un « motif supérieur » justifiant une atteinte à un droit fondamental des enseignants, M. Jolin-Barrette a brandi un article de Guy Rocher paru dans l'ouvrage *Pour une reconnaissance de la laïcité au Québec*. Le sociologue y mentionne qu'« il est difficile de comprendre et de justifier que les enseignants d'établissements publics ne sont pas tenus au même devoir de réserve que des juges ». « Les tenants de la laïcité ouverte recourent souvent à l'argument qu'un enseignant portant un signe religieux n'a pas nécessairement une influence prosélytique sur les élèves. Il s'agit là d'abord

VOIR PAGE A 2 : LAÏCITÉ

PRODUIT DU TERROR.  
LA CHRONIQUE DE MICHEL DAVID PAGE A 3

## Granby: un dernier hommage



Des dizaines de personnes ont rendu hommage à la fillette décédée à Granby la semaine dernière en allant se recueillir dans un complexe funéraire du boulevard Pie-IX où elle est exposée jusqu'aux funérailles, qui auront lieu jeudi, à 11h, en l'église Saint-Eugène. Le prêtre Serge Pelletier, qui doit officier la cérémonie, se prépare depuis une semaine à l'événement. Mercredi, l'église était déjà remplie des peluches qui avaient été déposées sur les lieux du drame, donnant une idée du ton de la cérémonie. VOIR PAGE A 5

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Davantage de Mexicains cherchent refuge au Canada

**Il y a trente fois plus de demandes d'asile depuis que le Canada n'exige plus de visa des visiteurs en provenance du Mexique**

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Justin Trudeau avait ignoré l'avis de ses fonctionnaires lorsqu'il avait cessé d'exiger que les voyageurs mexicains se procurent un visa pour venir au pays. Or, il appert que les craintes de la fonction publique étaient fondées, car les demandes d'asile de Mexicains sont aujourd'hui trente fois plus élevées.

L'imposition d'un visa aux ressortissants mexicains avait créé un sérieux irritant entre Ottawa et Mexico. Nouvellement élu, le premier ministre Trudeau avait décidé, à l'été 2016, de lever cette obligation. Alors que le Canada avait reçu 110 demandes d'asile en provenance du Mexique en 2015, ce chiffre atteignait 3300 demandes l'an dernier.

En 2015, on recensait en moyenne par mois 9 demandes d'asile du Mexique (110 pour l'année). En 2016, le chiffre oscillait autour de 15 demandes par mois

VOIR PAGE A 4 : MEXICAINS

### INDEX

- Avis légaux..... B6
- Culture..... B1
- Décès..... A4
- Économie..... B4
- Éditorial..... A6
- Grille TV..... B2
- Idées..... A7
- Météo..... B7
- Monde..... B7
- Mots croisés..... B7
- Sports..... B6
- Sudoku..... B7

## Le vaisseau amiral de l'indépendance en cale sèche

Dans *Après le naufrage*, l'historien Frédéric Bastien revient sur les dérives stratégiques de Jean-François Lisée

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ  
LE DEVOIR

**L**e nouveau livre de Frédéric Bastien s'appelle *Après le naufrage*, mais il détaille surtout ce qui s'est passé avant la défaite du Parti québécois aux dernières élections. Une défaite que l'historien attribue en partie au refus de Jean-François Lisée de relancer le débat constitutionnel... tout en soutenant que « l'approche paritaire » dans les candidatures a eu pour effet de

priver le parti de « patriotes authentiques ».

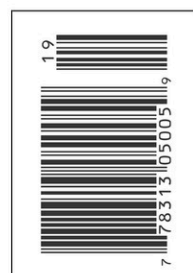
Sept mois après les élections — et deux mois après la publication d'un livre de Jean-François Lisée sur le même thème —, Frédéric Bastien livre une charge sévère contre l'ancien chef du PQ et ses choix stratégiques.

L'essai de celui qui est professeur au collège Dawson est à la fois le témoignage d'un militant convaincu et d'un conseiller de l'ombre, qui a tenté pendant des mois et avec insistance de convaincre M. Lisée du bien-fondé du plan de

VOIR PAGE A 5 : INDÉPENDANCE



Jean-François Lisée, le soir de la défaite  
VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR



## INDICES DE DÉFAVORISATION

## Une école sur trois de la CSDM sort appauvrie de l'exercice

MARCO FORTIER  
LE DEVOIR

Malgré des millions investis en éducation, pas moins du tiers des écoles de la plus grande commission scolaire du Québec perdent de précieux budgets voués à l'aide aux élèves de quartiers défavorisés. Tout cela à cause de l'embourgeoisement de quartiers de Montréal devenus trop « riches » pour que les élèves aient droit à un coup de pouce supplémentaire pour les faire réussir.

Le ministre Jean-François Roberge a beau avoir augmenté de façon importante les budgets pour les écoles démunies — et pour embaucher des professionnels de soutien aux élèves — 57 écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) subiront des coupes de budget totalisant 1,7 million de dollars l'an prochain, a appris *Le Devoir*.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, a pourtant déclaré au *Devoir*, samedi, qu'il « n'y a pas de coupes en éducation ». S'il est vrai que les budgets ont augmenté, la façon de répartir les fonds, elle, a changé. Et pénalise les écoles situées dans des quartiers autrefois défavorisés qui sont désormais favorisés à cause de l'arrivée de familles aisées (comme Villieray, Rosemont, le Plateau-Mont-Royal ou le Sud-Ouest).

En revanche, 107 écoles de la CSDM sortent gagnantes des nouveaux indices de défavorisation et obtiendront 4,96 millions de dollars de plus pour embaucher du personnel spécialisé dans l'aide aux élèves en difficulté.

« On a une augmentation budgétaire pour embaucher du personnel, mais est-ce que ça comble nécessairement tous nos besoins? La réponse est non », dit Catherine Harel Bourdon, présidente de la CSDM.

La commissaire indépendante Violaine Cousineau souligne de son côté qu'on est loin des « embauches massives » évoquées par le ministre Roberge. « Les gouvernements disent depuis deux ans qu'ils réinvestissent, mais on n'a même pas récupéré les coupes de postes des années précédentes. Je suis scandalisée cette année comme je l'étais l'année dernière », dit-elle.

Pour amoindrir le choc dans les 57 écoles qui perdaient du financement, la commission scolaire leur a versé 25 % des sommes supplémentaires auxquelles 107 autres écoles avaient droit.

D'autres investissements de Québec permettent à la commission scolaire d'embaucher 74 professionnels (orthopédoques, psychoéducateurs, architectes, ingénieurs, analystes, etc.). Une hausse d'effectifs de 10 %.

## CSDM

## Un budget additionnel pour le soutien alimentaire aux enfants

Le Comité de gestion de la taxe scolaire en fera la proposition jeudi

MAGDALINE BOUTROS  
LE DEVOIR

Des allocations supplémentaires provenant du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) pourraient être attribuées dès cette semaine aux commissions scolaires montréalaises; des montants qui pourraient atténuer les effets de la perte du soutien alimentaire dans certaines écoles, a appris *Le Devoir*.

« On va présenter jeudi (aux membres du Comité de gestion) une augmentation des allocations, qui va atténuer considérablement l'effet de la révision de la classification des écoles », a soutenu mercredi Hélène Meagher, directrice générale du CGTSIM.

La révision de la carte de défavorisation de l'île de Montréal, un exercice piloté par le CGTSIM, fait en sorte qu'un millier d'élèves défavorisés fréquentant 14 écoles primaires de l'île de Montréal seront privés de repas subventionnés à 1 \$ à la prochaine année scolaire. L'ensemble des élèves de 15 écoles primaires cesseront, quant à eux, de recevoir des collations. Cinq écoles perdront d'un coup ces deux volets de la mesure alimentaire.

## Estimation plus optimiste

La hausse des allocations du CGTSIM, qui sera proposée jeudi, provient d'une estimation « plus optimiste » des revenus de la taxe scolaire, explique M<sup>me</sup> Meagher. « On fait une estimation un peu plus positive des revenus — quitte à aller en déficit — pour que les cinq commissions scolaires puissent bénéficier d'une augmentation globale des allocations. »

Cette enveloppe — qu'Hélène Meagher n'a pas chiffrée — ne sera pas expressément consacrée à l'aide alimentaire, mais elle devra servir à offrir des services aux élèves défavorisés. La directrice générale du CGTSIM dit toutefois espérer que les commissions



Les commissions scolaires pourront profiter de l'argent supplémentaire pour offrir le soutien alimentaire qui devait être retiré dans plusieurs écoles.

JOHN MOORE AGENCE FRANCE-PRESSE

scolaires utiliseront cet argent frais pour offrir un soutien alimentaire aux élèves fréquentant les écoles qui perdront, en septembre, l'un ou l'autre des volets de la mesure alimentaire.

Ces écoles, qui ne sont plus cotées défavorisées, se situent dans des quartiers qui se sont embourgeoisés au cours des dernières années, mais où vivent toujours des familles à faible revenu.

La révision de la carte, désormais basée sur les données du recensement de 2016, permettra en contrepartie aux élèves de 13 écoles primaires montréalaises, maintenant classées défavorisées, d'avoir accès aux repas subventionnés à 1 \$ dès septembre et aux élèves de 13 écoles primaires de commencer à recevoir des collations.

En mêlée de presse mercredi matin à Québec, le ministre de l'Éducation et

de l'Enseignement supérieur Jean-François Roberge a laissé entendre qu'il serait « possible, peut-être, d'améliorer la façon de distribuer l'aide alimentaire ».

« Si (le CGTSIM) veut revoir ses critères pour mieux distribuer cet argent-là, il a toute la légitimité pour le faire », a-t-il précisé. « On peut ouvrir un dialogue. Il n'est pas trop tard pour septembre prochain. »

Pour Véronique Hivon, porte-parole du Parti québécois en matière d'éducation, il est clair « qu'il faut faire un travail sur l'indice de défavorisation ». « Mais à très court terme, il faut s'assurer que les enfants (qui bénéficient de la mesure alimentaire) ne la perdent pas du jour au lendemain. »

## 20 000 élèves

Le programme de soutien alimentaire est essentiellement financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Pour l'année scolaire en cours, sur l'île de Montréal, 20 000 élèves du primaire reçoivent des collations, ce qui représente un budget de 1,3 million de dollars. Et un montant de 3,1 millions de dollars permet à 4900 enfants défavorisés de recevoir un dîner chaud à 1 \$.

Pour Marie-Claude Paquette, conseillère scientifique spécialisée à l'Institut national de santé publique du Québec, l'indice de défavorisation est imparfait puisqu'il « porte sur l'école et son quartier et non pas sur les élèves qui sont à l'intérieur de l'école ». Il évite toutefois de stigmatiser les élèves défavorisés, souligne-t-elle.

Hélène Meagher se dit prête à participer à une discussion sur la révision de l'indice de défavorisation. « Mais je pense sincèrement que nos règles de répartition sont équitables [...], ce sont les besoins qui sont trop grands. »

Avec Mylène Crête  
et Marco Bélaïr-Cirino

## Des appuis bienvenus

## LAÏCITÉ

SUITE DE LA PAGE A 1

d'une affirmation sans fondement scientifique », écrit aussi M. Rocher.

Après avoir remercié d'un sourire M. Jolin-Barrette de le mettre en contradiction avec « l'intellectuel le plus respectable au Québec et [son] ami très proche », M. Bouchard a rétorqué : « Celui qui a besoin d'un motif ou d'une preuve, c'est celui qui veut instaurer l'interdiction, pas celui qui veut maintenir le *statu quo*. »

Gérard Bouchard a néanmoins salué la « repr[ise] de ce collier de la laïcité » par le ministre Simon Jolin-Barrette. « Un collier qui a étouffé quelques montures avant vous [M. Jolin-Barrette]. J'espère bien que ça ne vous arrivera pas, à vous. Mais, je ne suis pas sûr que je vais vous aider », a précisé l'ancien co-président de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (2007-2008).

En soirée, la présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Sonia Éthier, s'est aussi dite inquiète de voir le gouvernement caquiste « légiférer sur la foi de présomptions ». « Y a-t-il un problème de prosélytisme religieux dans nos écoles? Quelle en est la nature, l'ampleur? » a-t-elle demandé. En l'absence de réponses à ces « questions légitimes », la CSQ désapprouve la volonté du gouvernement d'interdire aux enseignants d'arborer un symbole religieux. La centrale syndicale appuyait pourtant une telle interdiction lors du débat sur la charte de la laïcité du gouvernement Marois (2013). « Tous les employés de l'État étaient visés à ce moment-là », a signalé M<sup>me</sup> Éthier en guise d'explications.

Par ailleurs, la numéro un de la CSQ a pris soin de rappeler que les enseignants ne peuvent s'adonner à du « prosélytisme » ou de la « propagande » sous peine de mesures disciplinaires.

La présidente-directrice de l'orga-

nisme Communication pour l'ouverture et le rapprochement interculturel, Samira Laouni, soupçonne le gouvernement de chercher à repousser, au moyen du projet de loi 21, le voile islamique en raison des préjugés véhiculés à son endroit par des « intégristes de la laïcité, très audibles ». « Ne nous faisons pas d'illusions, c'est encore du hidjab dont il est question. Vous, qui soutenez cette opinion, que craignez-vous au juste? Que ces enseignants fassent du prosélytisme? », a-t-elle demandé en commission parlementaire. « C'est pourtant bien plus difficile d'en faire quand un drapeau rouge est levé, quand ton hidjab est vu, c'est-à-dire quand un signe religieux visible sert de mise en garde », a-t-elle poursuivi, pointant son hidjab mauve.

En matinée, Nadia El-Mabrouk et Leila Bensalem avaient quant à elles félicité le ministre Simon Jolin-Barrette de chercher à légiférer afin d'interdire le port de signes religieux chez les enseignants des écoles primaires et secondaires publiques. « La laïcité du système scolaire est essentielle afin de préserver la liberté de conscience et de religion de tous les citoyens et, en tout premier lieu, celle des enfants », ont-elles soutenu.

Selon M<sup>me</sup> El-Mabrouk, des symboles comme une croix chrétienne, un voile islamique, un turban sikh ou encore une kippa juive exercent des « pressions religieuses » sur ces personnes « vulnérables » et « captives ». « Si on considère que la cigarette de Lucky Luke transmet un message aux enfants, moi, je ne comprends pas comment on ne peut pas comprendre que des signes religieux transmettent des messages », a illustré la professeure à l'Université de Montréal.

## Victimes collatérales?

Le débat sur la laïcité de l'État, qui agit actuellement la société québécoise, créera des « victimes » collatérales : les enfants de parents « discriminés » et « stigmatisés », a pour sa part mis en garde l'Association des musul-



Gérard Bouchard et le ministre Simon Jolin-Barrette ont échangé quelques mots en marge de la commission parlementaire sur le projet de loi 21 portant sur la laïcité de l'État.

JACQUES BOISSINOT  
LA PRESSE  
CANADIENNE

mans et des Arabes pour la laïcité au Québec (AMAL). Ces jeunes ressentiront à coup sûr une « humiliation » et une « injustice » de voir leurs parents montrés du doigt en raison de leurs convictions religieuses, a soutenu le coprésident de l'AMAL, Haroun Bouazzi, devant les élus chargés de passer en revue le projet de loi 21. De l'« amertume », voire de l'« animosité », pourrait gagner « ces personnes qui n'ont jamais remis en cause leur québécoisité », a-t-il poursuivi.

Samira Laouni a invité les élus à jeter un coup d'œil sur sa page Facebook. Il s'y déverse une « haine » mêlée de « xénophobie ». « Ce qui se passe sur le terrain est atroce. C'est une calamité », a-t-elle souligné. « Oui à la laïcité. Non à la discrimination. »

## Dieu existe-t-il?

À l'extérieur du Salon rouge, un journaliste a attendu le premier ministre, François Legault, à la sortie de son bureau pour lui poser une question de quatre mots : « Croyez-vous en Dieu? » « Moi, je souhaite que Dieu existe. Sinon la vie serait injuste », a-t-il répondu.

### L'appui au projet de loi se maintient

Les débats des derniers mois n'ont pas modifié l'opinion des Québécois : le taux d'appui au projet de loi sur la laïcité est exactement le même qu'en décembre, révèle un sondage Angus Reid. Près de deux Québécois sur trois (64 %) soutiennent ainsi le projet du gouvernement Legault de bannir les signes religieux pour les employés de l'État en situation d'autorité, incluant les enseignants. Le 4 décembre dernier, ils étaient 65 % à répondre « oui » à la même question. Les répondants sont beaucoup plus divisés quand vient le temps de s'exprimer sur les conséquences que devraient subir les contrevenants à la loi. Faudrait-il les congédier de leur emploi? 43 % disent que ce serait approprié... mais 43 % disent aussi le contraire.

## Produit du terroir

MICHEL DAVID



**O**n a beau modifier les traits des personnages, couper une ou deux scènes qui étaient moins réussies, la reprise d'un vieux film est rarement aussi bonne que l'original.

Après des années de débat sur la laïcité, tous les arguments ont été répétés *ad nauseam*. En 2014, la Charte des valeurs du PQ avait au moins permis de s'interroger collectivement sur autre chose que la question nationale, mais pendant combien de temps faudrait-il poursuivre une discussion dont on sait qu'elle ne débouchera jamais sur un compromis acceptable par tous ?

Le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Simon Jolin-Barrette, est parfaitement conscient de la difficulté de présenter un plaidoyer d'ordre philosophique en faveur de l'interdiction du port de signes religieux qui saurait convaincre un homme comme Gérard Bouchard. Sur ce terrain, il n'est pas de taille.

Dès l'ouverture des audiences publiques sur le projet de loi 21, M. Jolin-Barrette a plutôt fait valoir qu'il s'agit d'un « modèle typiquement québécois ». Il est nettement plus avantageux pour lui que le débat porte sur le droit de la société québécoise à élaborer son propre modèle plutôt que sur le contenu de son projet. Comme si le fait qu'il s'agisse d'un produit du terroir suffisait à le justifier.

Ceux qui s'opposent à l'interdiction des signes religieux se trouveraient donc à nier le caractère distinct du Québec. Si le procédé est plus que douteux au plan intellectuel, son efficacité politique est indéniable, comme en témoigne le sondage Angus Reid dont les résultats ont été publiés mercredi. Près des deux tiers des Québécois (64 %) appuient toujours la position du gouvernement.

•••••

La distribution des rôles dans cette reprise du débat de 2014 ne manque pas d'ironie. La porte-parole de l'opposition libérale, Hélène David, est indéniablement une femme intelligente, tout à fait capable de débattre à un niveau élevé. Le problème est qu'elle faisait partie de ceux qui souhaitaient voir le PLQ se rallier à la recommandation du rapport Bouchard-Taylor.

Bien sûr, M<sup>me</sup> David ne voulait pas étendre l'interdiction aux enseignants, mais il lui faut maintenant plaider en faveur du libre choix pour tous, comme les militants libéraux en ont clairement réitéré le souhait au conseil général de la fin de semaine dernière. C'est là une de ces contorsions intellectuelles qu'impose parfois la politique, mais il demeure qu'on ne sait plus trop ce qu'elle pense réellement.

Elle peut se consoler à l'idée que le porte-parole de QS, Sol Zanetti, a dû effectuer un virage encore plus spectaculaire. À l'époque où il était à Option nationale, il soutenait que le port de signes religieux devait être interdit aux enseignants. « Le rôle de l'enseignant est de créer un environnement propice à la liberté de penser. Comment peut-il être crédible dans ce rôle s'il affiche son appartenance à une religion ? » demandait-il sur son blogue.

Après la fusion d'ON avec QS et son élection dans Jean-Lesage, il a du ajuster son discours à celui de son nouveau parti. Il se disait très à l'aise de défendre le rapport Bouchard-Taylor, comme le caucus de QS l'avait fait dans le passé, ce qui excluait *de facto* les enseignants. Manque de pot, le conseil général du parti a aussi désavoué cette position et réaffirmé son appui au libre choix.

•••••

Heureusement, M. Zanetti n'y voit plus de problème.

« Quelqu'un qui ne porte pas de signes religieux peut ne pas être neutre, alors que quelqu'un qui porte un signe religieux peut vraiment être neutre. Il n'y a pas de lien de causalité entre les deux », a-t-il expliqué. Il est vrai que les apparences peuvent être trompeuses. Quelqu'un qui porte un revolver peut ne pas être dangereux, alors que celui qui n'en porte pas peut l'être, n'est-ce pas ? Soit, il n'y a pas de lien de causalité, mais on peut concevoir que cela en rende certains méfiants.

On attendait le témoignage du philosophe Charles Taylor avec impatience. Les raisons qui l'ont amené à renier le rapport qu'il avait cosigné avec Gérard Bouchard laissent toutefois aussi perplexe qu'il y a deux ans. Alors qu'il y avait vu un rempart contre une laïcité plus radicale, le rapport lui a plutôt servi de tremplin, déplore-t-il. Plus encore, il n'avait pas soupçonné l'existence des « mouvements de haine présents dans notre société » et que le rapport aurait stimulés. Ce manque de perspicacité de la part d'un observateur aussi averti est pour le moins étonnant.

À défaut de favoriser un rapprochement, le débat sur le projet de loi 21 aura été l'occasion d'un rare moment de réflexion à voix haute d'un premier ministre sur sa propre foi. Après avoir pris la question en délibéré pendant 24 heures, François Legault n'a pas dit qu'il croyait avec certitude à l'existence de Dieu, mais qu'il la souhaitait. Personne ne l'a jamais tenu pour un grand philosophe, mais il semble faire le même pari que Pascal.

**Dès l'ouverture des audiences publiques sur le projet de loi 21, M. Jolin-Barrette a fait valoir qu'il s'agit d'un « modèle typiquement québécois ». Il est nettement plus avantageux que le débat porte sur le droit de la société québécoise à élaborer son propre modèle plutôt que sur le contenu de son projet. Comme si le fait qu'il s'agisse d'un produit du terroir suffisait à le justifier.**



Un citoyen sinistré tire des embarcations dans une rue inondée de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au plus fort de la crue, à la fin avril.

GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

### III ENVIRONNEMENT

# Changements climatiques : les villes veulent de l'aide d'Ottawa et de Québec

MYLÈNE CRÈTE  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Les gouvernements devront sortir leur portefeuille pour aider les villes à s'adapter aux changements climatiques et éviter aux citoyens d'avoir à éponger les dégâts année après année. C'est le message qu'a apporté le maire de Gatineau, Maxime Pedneaud-Jobin, mercredi, à l'aube des Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

« On ne peut pas nier cette réalité-là ; il y a une urgence climatique, a-t-il affirmé en entrevue au *Devoir*.

« C'est une question d'environnement, c'est une question de souffrance humaine », a-t-il résumé.

Gatineau — la quatrième ville la plus peuplée du Québec — a connu son lot de catastrophes naturelles au cours des deux dernières années. Il y a d'abord eu les inondations de 2017 qui avaient fait 4000 sinistrés, puis la tornade dévastatrice de septembre qui avait touché plus de 900 familles et enfin l'inondation qui sévit depuis trois semaines. Plus de 2000 personnes ont dû être relogées.

« Ce sont des gens qui vivent les conséquences des changements climatiques, qui perdent beaucoup, qui perdent leur communauté, qui perdent leurs souvenirs, qui dans certains cas vont être obligés de se déraciner, a-t-il énuméré. C'est de la vraie souffrance et ça, on n'en veut plus. Mais tout indique qu'on va en avoir de plus en plus. Ça nous donne aussi une obligation d'agir. »

Il a amené l'UMQ à former un groupe d'action sur les inondations qui réunira huit maires, dont lui. Ces élus identifieront les facteurs de risque, réfléchiront à la gestion des territoires, aux impacts financiers de l'adaptation aux changements climatiques, aux impacts fiscaux, à la prévention des crues, à la réponse des gouvernements et à la révision des lois ou règlements en vigueur.

Il y a urgence de planifier l'avenir, selon eux. Au pire des récentes crues printanières, près du tiers des 370 municipa-

lités membres de cette association étaient touchées.

« Pour l'ensemble des municipalités du Québec, dans les cinq prochaines années, il y a des investissements de 4 milliards qui seront nécessaires pour la résilience aux changements climatiques, a indiqué le président de l'UMQ, Alexandre Cusson, citant une étude du Groupe AGÉCO. Ce sont des montants extrêmement importants et ça ne passera pas uniquement par le pacte fiscal. »

Les villes et le gouvernement du Québec s'approprient à négocier une nouvelle entente pour un transfert de fonds. Elles ne veulent plus dépendre des taxes foncières pour financer leurs services.

« Les municipalités se dirigent tout droit vers une impasse fiscale, mais ce sont les citoyens qui en paieront le prix si rien n'est fait, a-t-il mis en garde. La pression de la fiscalité foncière est insoutenable pour M. et M<sup>me</sup> Tout-le-Monde et le fardeau est beaucoup trop lourd sur les municipalités qui souhaitent maintenir leur revenu sans pour autant devoir continuer le développement immobilier aveugle. »

#### La promesse de Legault

Le premier ministre François Legault s'était engagé en campagne électorale à transférer un point de pourcentage de la taxe de vente du Québec (TVQ) aux municipalités, ce qui représenterait une somme de 1,7 milliard. Il doit s'adresser jeudi aux 1500 élus rassemblés à Québec en ouverture du congrès de l'UMQ.

Les villes réclament aussi que le gouvernement paie en entier la taxe municipale sur les immeubles lui appartenant — un manque à gagner de 130 millions — et un partage plus équitable des redevances sur l'exploitation des ressources naturelles.

Ce sont ces deux dernières demandes qui risquent d'alimenter les négociations avec le gouvernement Legault. Une motion présentée mercredi par la députée libérale Marie-Claude Nichols pour que le gouvernement s'engage à

payer « l'intégralité de ses taxes municipales » n'a pas obtenu le consentement pour être débattue.

« On gère 60 % des infrastructures publiques déjà et on a juste 8 % des taxes et impôts qui nous viennent dans nos poches, a constaté le maire Pedneaud-Jobin. C'est pour ça que nos rues font dur, c'est pour ça qu'on a du rattrapage à faire. Puis là, en plus il faut investir dans l'adaptation aux changements climatiques et dans la lutte aux changements climatiques. Ça, c'est le transport en commun et c'est nous. »

L'amélioration du transport collectif devrait être financée par les sommes du Fonds vert qui sont mal utilisées par Québec, selon Alexandre Cusson. « En ce moment, on dilue ces montants-là dans un paquet d'initiatives qui donnent plus ou moins de résultats. »

#### Le rôle du fédéral

Ottawa a également un rôle à jouer, mais le montant déjà consenti pour aider les municipalités peine à répondre à tous les besoins.

« C'est en milliards pour les villes et de loin, a chiffré M. Pedneaud-Jobin. En fait, la meilleure indication, c'est que le gouvernement du Canada a fait un [programme] d'adaptation aux changements climatiques de 2 milliards \$ pour tout le Canada et puis nous, Gatineau, on met un projet de 40 millions et on n'est pas la plus grosse ville au Canada. Alors, 2 milliards, ce n'est rien. »

Ce projet pour refaire le ruisseau Wabasseé — qui permettrait de mieux gérer les pluies diluviennes — est au cœur d'un des quartiers touchés par les inondations.

La menace n'est toujours pas écartée en Outaouais. Un coup de chaleur dans le nord de la région ou une pluie dans le sud pourraient relancer la crue des eaux. C'est pourquoi le passage du maire de Gatineau à Québec sera de courte durée. Il repartira vers l'Outaouais jeudi après-midi pour continuer de gérer la crise chez lui.

« On n'est pas sorti du bois », s'est-il exclamé.

III JUSTICE

# L'arme secrète du vice-amiral Mark Norman

La Couronne abandonne l'accusation d'abus de confiance après avoir reçu une information des avocats du militaire

HÉLÈNE BUZZETTI  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Aussitôt l'accusation d'abus de confiance contre le vice-amiral Mark Norman abandonnée, le gouvernement a annoncé qu'il lui rembourserait ses frais juridiques. Mais si l'ancien numéro deux de la marine canadienne espère retrouver ses anciennes fonctions, il sera déçu, car son poste a depuis été donné à un autre, et il n'est pas question de changer les choses.

« Nous avons présentement un vice-chef d'état-major de la Défense et il demeurera en place », a indiqué le ministre de la Défense, Harjit Sajjan. Il a cependant accepté d'assumer les frais juridiques de Mark Norman, qui s'élèveraient entre 500 000 \$ et 750 000 \$. Mark Norman a promis de prendre la parole dans quelques jours pour raconter son « histoire importante ». « Pas pour distribuer des blâmes, mais pour s'assurer qu'on prenne de cette expérience. »

L'affaire Mark Norman remonte à 2017, lorsqu'il est suspendu de ses fonctions avec solde sans explication. Il devra attendre plus d'un an avant qu'une accusation d'abus de confiance soit déposée contre lui. On lui reproche d'avoir orchestré une fuite médiatique en 2015.

La fuite faisait état de la décision du nouveau gouvernement libéral d'attendre 60 jours avant de confirmer un contrat de 700 millions de dollars conclu de gré à gré, juste avant l'élection, entre le précédent gouvernement et le chantier maritime Davie. Elle mentionnait aussi que le chantier Irving concurrent avait écrit à plusieurs ministres leur demandant de revoir le contrat. La fuite disait enfin qu'en cas d'annulation du contrat, le Canada devrait payer une pénalité de 89 millions de dollars. Le contrat a finalement été approuvé 10 jours après la fuite. Mark Norman avait été étroitement impliqué dans la négociation du contrat.

Mercredi, la Couronne a décidé de suspendre l'accusation qu'elle portait contre l'ancien vice-amiral. C'est qu'à la fin du mois de mars dernier, elle a reçu de l'équipe d'avocats de M. Norman, dirigée par Marie Henein, une nouvelle information. « Cette nouvelle information nous a indéniablement fourni un contexte plus grand et a révélé un certain nombre de complexités dont nous n'étions pas au parfum, a expliqué la procureure Barbara Mercier.



**Le vice-amiral Mark Norman avec ses avocates, M<sup>me</sup> Marie Henein et M<sup>me</sup> Christine Mainville à la sortie du tribunal à la suite de l'abandon de l'accusation qui pesait contre lui.**

SEAN KILPATRICK  
LA PRESSE  
CANADIENNE

Nous ne serons pas capables de prouver hors de tout doute raisonnable que son comportement représentait une rupture marquée avec le comportement attendu. »

Aucune des deux parties n'a voulu révéler la nature des nouveaux documents.

## Ingérence politique?

La procureure a nié toute intervention du gouvernement dans cette affaire. « Je peux vous dire qu'il n'y a eu aucune interférence politique dans ce dossier. Le SPPC a décidé de déposer des accusations et nous avons décidé aujourd'hui [mercredi], seuls, sans interférence politique, que nous ne pourrions pas prouver les accusations. »

M<sup>me</sup> Henein a tenu des propos similaires. « La décision de suspendre cette accusation est le résultat de l'exercice du pouvoir discrétionnaire du DPP, sans aucune influence de considération politique, comme il se doit », a-t-

elle dit. L'avocate a néanmoins déploré le refus du gouvernement — au nom du secret du cabinet, notamment — de fournir les documents qu'elle réclamait pour défendre son client.

« Dans ce cas-ci, le gouvernement a été à la table. Il a été représenté par sept ou huit avocats du ministère de la Justice. Ces accusations ont été déposées par le Conseil privé. Le Conseil privé est le détenteur des documents que nous réclamions depuis six mois et, jusqu'à ce jour, le vice-amiral, à cause de la position prise par le bureau du premier ministre et le Conseil privé, n'a pas eu accès à son propre dossier. »

Il n'en fallait pas plus pour que les partis d'opposition crient à l'ingérence politique dans le système judiciaire. Pour le chef conservateur Andrew Scheer, cette histoire n'est pas sans rappeler celle de SNC-Lavalin. « C'est la même histoire qu'avec SNC-Lavalin. Justin Trudeau a essayé de détruire la réputation et la car-

rière de quelqu'un qui se tient debout devant lui », a-t-il déclaré.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jagmeet Singh, est allé dans le même sens. « Encore une fois, on voit que le gouvernement libéral essaye toujours de s'ingérer dans le processus judiciaire. » M. Singh a réclamé la tenue d'une enquête indépendante, bien qu'il ait été incapable d'indiquer aux journalistes la nature de celle-ci.

Le ministre de la Justice, David Lametti, a vigoureusement rejeté ces allégations. « Permettez-moi d'être parfaitement clair sur cette question : il n'y a pas eu d'ingérence politique de la part du gouvernement, pas eu d'ingérence politique de la part du ministère de la Justice, pas eu d'ingérence politique de la part du bureau du procureur général. Et la directrice des poursuites pénales l'a déclaré. »

Avec Marie Vastel

## AVIS DE DÉCÈS



### Nicole Paquin, B.A., M.A., PH.D

Professeure, sémiologue, auteure et historienne de l'Art.

Entourée de ses proches, Nicole Paquin est décédée à Montréal le 3 mai 2019, à la suite d'un vaillant combat contre le cancer.

Diplômée de l'Université de Montréal, (B.A.) et de l'Université du Québec à Montréal (M.A. PH.D) et Professeure associée à l'UQAM, elle y a dirigé le département d'Histoire de l'art. En plus d'œuvrer comme commissaire d'exposition, elle est l'auteure de plusieurs essais dont *Le corps juge - Sciences de la cognition et esthétique des arts visuels*. Madame Paquin a collaboré à de nombreuses publications, monographies, catalogues et magazines dont la revue *Espace* comme membre du comité de rédaction et corédactrice pour le *Dictionnaire de la sculpture au Québec au XX<sup>e</sup> siècle*.

Elle est née à Sherbrooke en 1941 de Louis-André Paquin (d. 1959) et Lucille Marie Marguerite Nadon (d. 1971), épouse de Jean-Eugène Carrière, Ing., elle est la mère de Lynn Carrière, Jean-André Carrière (Asuka Sugiyama) et Stéphane Carrière OAQ, OAA. (Cynthia Pratt) et la grand-mère de Mark Carrière-DeDavide.

La famille vous accueillera le vendredi 10 mai à 18h00 au salon :

**Aifred Dallaire | MEMORIA**

Chaque vie est une histoire.™

1111, rue Laurier Ouest, Outremont  
514 277 7778 | memoria.ca

(Service de voiturier)

Une célébration intime aura lieu le samedi 11 mai de 13h00 à 17h00 au même endroit.

Veuillez diriger vos dons à la Fondation québécoise du cancer.

## Le gouvernement Harper avait imposé les visas

### MEXICAINS

SUITE DE LA PAGE A 1

(260 pour l'année). Mais dès le mois de décembre, au début duquel l'obligation de détenir un visa a officiellement été levée, 80 demandes d'asile ont été déposées. L'année suivante, en 2017, environ 125 demandes étaient perçues par mois (pour un total de 1515 demandes par année). En 2018, 3300 Mexicains ont présenté une demande — et alors que la moyenne était de 160 demandes au cours des six premiers mois, elle atteignait 370 demandes par mois au cours de la deuxième moitié de 2018. Une moyenne qui se maintenait en janvier (375) et en février (360).

La conservatrice Michelle Rempel a qualifié ces chiffres d'« alarmants ». « Le gouvernement a commis de sérieuses erreurs en levant les obligations de visa imposées à certains pays où l'on sait qu'il y a eu des taux d'abus élevés. Et ce, sans avoir de plan pour en gérer les conséquences », dénonçait-elle cette semaine.

C'est son gouvernement, sous le règne de Stephen Harper, qui avait imposé en 2009 ce nouveau visa aux voyageurs mexicains. Car entre 2005 et 2009, le nombre de demandes de statut de réfugié provenant du Mexique avait triplé et une bonne partie d'entre elles étaient jugées non fondées.

Le taux de demandes reçues aujourd'hui n'équivaut cependant pas au seuil connu avant l'imposition d'un visa. En 2009, 7600 demandes d'asile

### Demandes d'asile de Mexicains

2015 : 110  
2016 : 260  
2017 : 1515  
2018 : 3300

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

avaient été présentées par des Mexicains. L'année d'avant, seulement 10 % de ces demandes d'asile du Mexique avaient été acceptées, 30 % avaient été abandonnées ou retirées et 60 % avaient été rejetées. Le taux d'acceptabilité des demandes mexicaines atteignait 22 % en 2018 — ce qui demeure bien en deçà de la moyenne de 55 % pour les demandes de tous pays confondus.

### Surveillance des tendances

« Le Canada suit de près les tendances migratoires en provenance du Mexique, y compris les demandes d'asile », a assuré Mathieu Genest, le porte-parole du ministre de l'Immigration, Ahmed Hussien. Les libéraux ne prévoient pas pour autant d'imposer de nouveau un visa aux Mexicains.

« Notre gouvernement a pris des mesures concrètes pour aider à la reconstruction et au renforcement de nos relations avec le Mexique, qui avaient subi des dommages considérables sous le gouvernement précédent », a fait valoir M. Genest.

Les fonctionnaires de son ministère

s'étaient pourtant dits inquiets, il y a trois ans, que le nombre de demandes augmente si le gouvernement retirait l'obligation de détenir un visa, en raison du niveau de vie, du haut taux de criminalité et du piètre respect des droits de la personne au Mexique.

Le ministère avait prédit le dépôt de 3500 demandes d'asile en 2017, de 6000 l'année suivante et de 9000 en 2019. Si les statistiques des deux premiers mois de 2019 se maintenaient pour le reste de l'année, le total ne serait toutefois pas aussi élevé que ce qui était anticipé — il serait de moitié moins élevé, en fait, soit à 4400 demandes pour l'année.

« L'augmentation du nombre de demandes d'asile de citoyens du Mexique était prévue et des ressources ont été allouées pour les traiter », a indiqué M. Genest au *Devoir*, en soulignant que la levée de l'obligation de détenir un visa avait eu un apport économique important. « En 2017, l'augmentation du nombre de voyageurs d'affaires et de touristes a généré plus de 600 millions de dollars en retombées économiques pour le Canada. L'abolition de l'exigence d'un visa offre des avantages économiques durables aux deux pays, y compris des emplois pour les Canadiens de la classe moyenne. »

Sur le terrain, au Mexique, le gouvernement d'Andrés Manuel López Obrador a prévu des campagnes d'information et d'éducation pour gérer l'augmentation des demandes. L'objectif est d'« expliquer qu'il y a des avenues habituelles » et que les ressortissants devraient « suivre les procédures appropriées » plutôt que de réclamer l'asile, a expliqué l'ambassadeur mexicain au Canada, Juan José Gómez, à l'hebdomadaire parlementaire *The Hill Times*.

L'an dernier, le Mexique figurait au troisième rang des pays comptant le plus de demandeurs d'asile au Canada (3300 demandes), derrière l'Inde (4500 demandes) et le Nigeria (8900 demandes).

**Notre gouvernement a pris des mesures concrètes pour aider à la reconstruction et au renforcement de nos relations avec le Mexique, qui avaient subi des dommages considérables sous le gouvernement précédent**

MATHIEU GENEST



III DRAME DE GRANBY

# « Elle avait juste besoin d'amour »

À la veille des funérailles, des dizaines de Québécois encore bouleversés vont rendre hommage à la fillette décédée

ANNABELLE CAILLOU  
À GRANBY  
LE DEVOIR

Des dizaines de Québécois touchés par le décès, la semaine dernière, de la fillette de sept ans à Granby sont allés lui rendre hommage mercredi après-midi.

La dépouille de l'enfant était exposée dans un complexe funéraire du boulevard Pie-IX, à Granby, de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Ses proches, qui ont pris le temps de faire leurs adieux en privé avant, sont restés toute la journée pour recevoir les condoléances des visiteurs.

L'histoire de cette fillette qui a succombé à des blessures qu'elle aurait subies après avoir été ligotée et séquestrée par son père et sa belle-mère a secoué tout le Québec la semaine dernière. Certaines personnes n'ont d'ailleurs pas hésité à faire de la route juste pour lui rendre un dernier hommage.

« C'est tragique, ça ne devrait pas arriver en 2019 avec tous les filets de sécurité qu'on a : voisins, école, famille... », a confié au *Devoir* Michel Dugal qui attendait dans le stationnement du complexe funéraire une heure avant l'ouverture des portes. L'homme, qui ne connaît ni l'enfant ni sa famille, s'est déplacé de Saint-Hyacinthe mercredi, ressentant le besoin d'être présent, « pour la petite fille ».

## Un dernier adieu

À quelques pas, Jolyka Quirion attendait aussi patiemment d'entrer dans l'établissement, un bouquet de fleurs à la main. Amie de longue date de la famille de l'enfant, M<sup>me</sup> Quirion tenait à lui dire un dernier adieu et à offrir tout son soutien à ses proches.

« Je suis moi-même mère d'une petite fille de trois ans et jamais au monde je ne pourrais imaginer la perdre. C'est difficile, je ne veux même pas y penser. Nos enfants ne devraient pas partir avant nous », a-t-elle laissé tomber avant de se mettre en fil devant le complexe funéraire.

Famille, voisins, amis et parfaits inconnus se sont dirigés un à un vers la chapelle — la plus grande salle de l'établissement — où l'enfant était exposée. Autour d'elle se trouvaient des fleurs, des peluches, des photos et des dessins déposés en guise de témoignages.

Nombre de personnes sont ressorties les larmes aux yeux, le cœur gros.

Karine Darcy, la directrice de l'organisme Aide, conseils et assistance aux familles québécoises, s'est quant à elle complètement effondrée, ne pouvant échapper un cri de désespoir. Cette dernière connaissait bien la famille de la fillette. Elle avait été pressentie par la grand-mère paternelle qui cherchait alors de l'aide pour obtenir sa garde.



Des citoyens bouleversés par le drame de la fillette décédée se sont rendus au salon funéraire, à Granby, mercredi.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

De son côté, Robert Cyr n'a pas eu le courage d'entrer, restant en retrait dans le stationnement. Originaire de Bonaventure en Gaspésie, il était de passage quelques jours à Granby afin de récupérer des meubles pour le magasin familial. Il était, comme « toute la société québécoise » au courant de l'histoire tragique de la fillette et n'a pu s'empêcher de passer.

« Cette enfant, elle commençait seulement à découvrir la vie, elle avait juste besoin d'amour, de tendresse, d'être guidée pour grandir. Je comprends vraiment pas que ça soit arrivé », a-t-il dit, la voix tremblante.

S'il considère que l'exposition reste un moment intime pour la famille et ses proches, il se rendra par contre à ses funérailles religieuses qui se dérouleront à 11 h jeudi, à l'église Saint-Eugène.

C'est le prêtre Serge Pelletier qui officiera la cérémonie. Une tâche à laquelle il se prépare depuis plusieurs jours, conscient que « tout le Québec aura les yeux rivés » sur l'événement. « Je vis plein d'émotions depuis une semaine,

je vais certainement pleurer ma vie après coup, a-t-il avoué moins de 24 heures avant la cérémonie. Oui on est habitué à faire ça, mais on n'est pas fait en caoutchouc non plus. »

Mercredi après-midi, l'église Saint-Eugène était déjà remplie des peluches qui avaient été déposées sur les lieux du drame dans les jours suivant la mort de la fillette. Une ambiance qui donne le ton à la cérémonie.

« J'ai parlé longuement avec les parents et on donnera la place aux hommages, aux témoignages sur la petite fille. On n'est pas là pour politiser l'événement ou critiquer le système. Il y a déjà des enquêtes pour ça », a poursuivi le prêtre.

Quatre enquêtes ont été demandées par le gouvernement Legault dans la foulée du décès de la fillette afin de faire la lumière sur sa fin tragique.

Quant au père et la belle-mère de l'enfant de sept ans, ils ont été arrêtés peu après sa découverte. Le couple est accusé de séquestration. La belle-mère est aussi visée par une accusation de voies de fait.

## Nommer l'enfant ou non ?

L'interdit de publication, qui concerne tout ce qui permettrait d'identifier la victime ainsi que les témoins, a donné quelques maux de tête au complexe funéraire Le Sieur, qui a offert la cérémonie gratuitement aux proches de la fillette décédée. L'avis de décès publié ces derniers jours indiquait clairement le nom de l'enfant, soulevant la surprise des citoyens.

« On a eu plusieurs appels de citoyens nous disant qu'on n'avait pas le droit. On a décidé de le retirer ce matin et remplacer son nom par « La petite » pour gérer la situation », a expliqué le propriétaire de l'établissement, Éric Le Sieur.

« Dans les faits, on avait le droit, tant qu'on ne faisait pas le lien avec le crime ayant conduit à son décès ». Plusieurs proches de la fillette se sont toutefois révoltés sur les réseaux sociaux, ne comprenant pas la nécessité de taire le nom de l'enfant jusque dans son propre avis de décès. Ils y voient une « injustice » et une volonté « de cacher son histoire » et « de l'emmurer dans l'anonymat ».

## Le plan Bastien

### INDÉPENDANCE

SUITE DE LA PAGE A 1

match qu'il proposait. En vain.

Mais c'est aussi le livre d'un aspirant candidat déçu d'avoir été laissé sur la touche.

En entretien mercredi, Frédéric Bastien affirmait toutefois qu'il n'y a pas de ressentiment dans sa démarche. « Ma déception est que ma stratégie n'a pas été retenue, et qu'on a encaissé cette défaite. »

Son bouquin consacre néanmoins plusieurs paragraphes à ses tentatives avortées d'être investi candidat quelque part. « Enthousiasmé » par cette possibilité, il a vite noté que la direction du parti n'était pas très chaude à l'idée.

« Au mieux, l'intérêt est faible ; au pire, c'est de l'hostilité, écrit-il. À un moment donné, je me fais carrément dire par un haut placé qu'on n'a aucun intérêt pour moi. La raison ? Ça prend des femmes, il faut la parité. »

### Sexisme

L'auteur de *La Bataille de Londres* (qui a fait grand bruit en 2013 en révélant qu'un juge de la Cour suprême avait tenu Londres et Ottawa au courant de discussions de la Cour au sujet du rattachement de la Constitution) poursuit en soutenant que la parité en politique est une « mauvaise idée ».

Si les femmes sont plus difficiles à recruter en politique provinciale, c'est « probablement parce que cela exige des sacrifices énormes sur le plan de la vie familiale, pense Frédéric Bastien. On peut le déplorer, mais c'est une réalité. Les quotas n'y changeront rien. Au contraire, leur utilisation jette un doute sur la qualité des femmes recrutées. [...] Cela devient une forme de sexisme inversé. »

Il relève que dans le cas du PQ, « l'approche paritaire a été jumelée à l'idée d'avoir Véronique Hivon comme vice-chef ». « Ce leadership bicéphale, combiné avec la parité, a donné l'impression que le parti cherchait une fois de plus à singer les solidaires », qu'il présente comme des « néomarxistes qui vivent dans un univers fantasmé où le méchant patriarcat domine la société et exploite les femmes ».

Plus loin, Frédéric Bastien affirme que la volonté du parti de trouver des femmes candidates — le PQ a finalement présenté 40,8 % de femmes, soit moins que les libéraux (44 %), les solidaires (52 %) et les caquistes (52 %) — a fait en sorte que des « hommes issus des milieux artistique, universitaire et médiatique qui étaient prêts à se présenter » ont dû passer leur tour, parfois « carrément tassés ». « Ils avaient en commun le fait d'être des nationalistes, des patriotes authentiques. »

Est-ce à dire que les efforts de recrutement de femmes ont eu une incidence négative sur la campagne ? En entretien, Frédéric Bastien répond par une autre question : « La campagne du PQ a-t-elle été plus forte avec Michelle Blanc [candidate controversée dans Mercier, où M. Bastien voulait se présenter] ? »

### Constitution

Cela dit, *Après le naufrage* s'attarde beaucoup plus au plan que Frédéric Bastien

a tenté de vendre à Jean-François Lisée (et à Pierre Karl Péladeau avant lui). M. Lisée en parle lui-même dans *Qui veut la peau du Parti québécois ?*, paru en mars.

« Il proposait que le PQ promette de réclamer, une fois élu, une série de pouvoirs au gouvernement fédéral. Cela permettrait selon lui de réinvestir le champ du combat nationaliste, plus porteur pour nous, et de sortir de l'axe droite-gauche, plus périlleux. »

Le plan Bastien s'appuie plus précisément sur une disposition jamais testée du renvoi sur la sécession de la Cour suprême.

« Si l'assemblée législative d'une province adopte une motion exigeant un changement constitutionnel, les autres partenaires de la fédération ont l'obligation de négocier », rappelle l'auteur.

Plus concrètement, l'idée était de proposer en campagne que le Québec récupère les pouvoirs en matière de langue, d'immigration et de culture, tout en étant soustrait au multiculturalisme.

Un comité a été chargé par M. Lisée de mettre en forme cette proposition.

**La plus grande erreur du PQ a été de s'éloigner de la question du régime. La place du Québec dans le Canada, c'est notre ADN.**

FREDERIC BASTIEN



« Nous avons consacré un caucus spécial » à l'étude du projet, écrit d'ailleurs l'ancien chef dans son livre.

« La réaction fut quasi unanime : ce « virage » aurait marqué une telle rupture avec le message que nous tentions de présenter qu'il risquait de mettre en lambeaux notre crédibilité ».

Frédéric Bastien pense précisément le contraire — et entend faire valoir son point de vue dans le cadre du chantier de refondation du parti.

« La plus grande erreur du PQ a été de s'éloigner de la question du régime, disait-il au téléphone mercredi. La place du Québec dans le Canada, c'est notre ADN. La seule façon de relancer la souveraineté, c'est de remettre le Québec en mouvement sur cette question-là. »

Quant à M. Lisée, le jugement de Frédéric Bastien est tranché : ici, il a « l'air d'un chef qui n'a pas de fierté » ; là, il s'éparpille ; ailleurs, il « manque cruellement d'ascendant sur ses troupes ».

Globalement ? « Il a mené le navire péquiste au naufrage. »

**Harcelé au travail ?**

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## III ÉLECTIONS SUD-AFRICAINES

## Le sombre bilan de l'ANC

L'Afrique du Sud tenait, il y a 25 ans, ses premières élections post-apartheid. Nelson Mandela avait déclaré après avoir voté : « Nous entrons dans une nouvelle ère d'espoir, de réconciliation et de construction nationale ». Il n'était pas irréaliste de rêver.

Or, les promesses ont été très mal tenues par l'ANC. Appelé aux urnes mercredi, l'électorat sud-africain aura malgré tout, sauf grande surprise à l'annonce des résultats, réélu le Congrès national africain pour la sixième fois, encore qu'avec fortes doses de suspicion.

Au pouvoir pendant près de dix ans, l'ex-président Jacob Zuma, remplacé par Cyril Ramaphosa l'année dernière, aura érigé la corruption et le pillage de l'État en système. De mouvement de libération, l'ANC n'est plus guère qu'une organisation clientéliste. La mauvaise gouvernance fait que les systèmes de santé et d'éducation sont dans un état pitoyable; que la société d'État d'électricité est au bord de l'effondrement; que la criminalité atteint des sommets incontrôlables; et que le chômage est de l'ordre de 30 %.

A bien des égards, le pays fonctionne toujours sous le régime raciste d'apartheid : quelque 46 % des familles noires vivent sous le seuil de la pauvreté; ça n'est le cas que de 0,8 % des foyers blancs. Ce sont, à Johannesburg, les habitants du township d'Alexandra — sans eau, sans emploi, sans logement décent — qui vivent à côté des riches de la banlieue de Sandton, première place financière de l'Afrique. Toujours principal moteur économique du continent, l'Afrique du Sud a l'insigne honneur d'être le pays le plus inégalitaire au monde, dicit la Banque mondiale, ce qui n'est pas peu dire dans l'ordre actuel des affaires de la planète.

Ancien syndicaliste proche de feu Mandela, homme d'affaires de premier plan, M. Ramaphosa promet le renouvellement et la lutte contre la corruption. Évidemment. Homme du sérail, il est néanmoins jugé crédible, davantage en tout cas que ne l'était Zuma, qui continue de magouiller en coulisses. « Nous avons appris notre leçon », jure M. Ramaphosa. Il le faudra. Les « nés libres », la génération de l'après-apartheid, forment une jeunesse qui contient de moins en moins son exaspération.

Du reste, l'ANC souffre d'un salutaire effritement, comme en font foi les municipales de 2016 quand il a perdu le contrôle de Johannesburg et de Pretoria. Ainsi, les élections générales de mercredi dessinaient un recul de l'ANC, du moins dans certaines provinces, ce qui pourrait le forcer à entrer en coalition avec des partis d'opposition, notamment l'Alliance démocratique (DA, de centre droit) ou les Combattants pour la liberté économique (EEF, gauche radicale), un nouveau parti emmené par le populiste Julius Malema. Ce serait pour le mieux : il est plus que temps que prenne fin la mainmise de l'ANC sur le pouvoir.

Ce qui se passe en Afrique du Sud témoigne de l'état d'ébullition sociale dans lequel se trouve la jeunesse d'une bonne partie du continent. État d'ébullition, mais aussi de détresse, comme le chômage touche 50 % des jeunes en Afrique, selon la Banque africaine de développement.

En RDC, la rue a joué un rôle majeur dans le départ du président Joseph Kabila, fin 2018. En Algérie, c'est encore elle qui réclame la fin du « système », au-delà de la démission de Bouteflika. Au Soudan, c'est à l'issue de quatre mois de soulèvement populaire — qui n'a pas vu la photo de la jeune féministe Alaa Salah prenant la parole, montée sur une voiture ? — que l'armée a renversé, le 11 avril, Omar Al-Bachir.

Moyenne d'âge en Afrique ? 19 ans ! Une jeunesse qui sort de ses gonds, fatiguée d'obéir. Les vieilles élites assises sur le pouvoir les ignorent à leurs risques et périls.

## III ATTAQUES DE RIZQY

## Les corps étrangers

Candidate déclarée, ou presque, à la direction du Parti libéral du Québec, Marwah Rizqy a présenté ses excuses à certains de ses collègues qu'elle admet avoir heurtés avec des propos « inutilement durs ».

Dans une entrevue à QUB radio, la députée de Saint-Laurent avait défendu la position du gouvernement Couillard en matière de signes religieux, stigmatisant ses adversaires qui préconisent l'adoption du compromis Bouchard-Taylor. Avocate fiscaliste avant de faire le saut en politique, elle a aussi réitéré sa dénonciation des coupes qu'a effectuées le précédent gouvernement libéral et, au premier chef, le ministre des Finances, Carlos Leitão, pour atteindre l'équilibre des finances publiques.

Cette dernière critique, qui avait fait l'objet d'une lettre coulée à la presse avant le caucus libéral du début de février, ne manquait pas de sévérité. L'élue exigeait de son parti qu'il présente ses excuses. Certains peuvent douter de l'efficacité politique de cette forme d'autoflagellation, mais l'intervention de Marwah Rizqy, qui a fait grincer les dents de ses collègues, se situait au niveau des idées.

Il en est autrement des salves qu'elle a envoyées à l'ex-vice-première ministre Dominic Anglade et, dans le même élan, à un autre transfuge de la Coalition avenir Québec, Gaétan Barrette, et à l'ancien député de l'Action démocratique du Québec et actuel leader parlementaire de l'opposition officielle, Sébastien Proulx.

« J'ai un profond malaise avec les gens qui marchendent leurs valeurs », a déclaré Marwah Rizqy. Elle accuse sa possible rivale dans la course à la chefferie, et ceux de la CAQ et de l'ADQ qui ont rallié le Parti libéral, d'avoir parlé pendant quatre ans « de la même façon que nous », d'avoir défendu « les libertés individuelles », un principe contenu dans l'article un de la constitution du PLQ, pour ensuite changer de position en raison des sondages favorables au compromis Bouchard-Taylor.

La députée est au diapason de Philippe Couillard qui, au moment de sa démission, exhortait les libéraux à ne jamais marchander leurs valeurs pour quelques votes.

Délaissant le terrain des idées, Marwah Rizqy se retrouve sur celui des valeurs, toisant de haut des collègues qu'elle perçoit, prématurément, comme des adversaires. Dans un parti, qui plus est dans un caucus, si on peut défendre des idées différentes, on doit au minimum partager les mêmes valeurs. À moins que l'élue se soit donné pour mission de débarrasser le PLQ de corps étrangers.

Avec ces attaques fratricides, Marwah Rizqy montre plutôt que la candidate passe avant le parti ou sa cohésion.

GUY TAILLEFER



## LIBRE OPINION

## Un joyau à sauver

Une portion de l'île d'Orléans est occupée par une forêt intouchée depuis l'établissement des premiers colons

Texte collectif \*

Le 4 avril dernier, un regroupement de citoyens de l'île d'Orléans tentait une ultime démarche auprès de la ministre de la Culture et des Communications (MCC), Mme Nathalie Roy, en vue d'être entendu par le Conseil du patrimoine culturel du Québec. Dans cette missive, ces citoyens demandaient avec insistance qu'une audience publique soit tenue afin de faire valoir que le projet de village récréotouristique développé par la compagnie Huttopia à la pointe d'Argenteau — extrême est de Saint-François de l'île d'Orléans — est en complète contradiction avec la nature même du milieu où il est prévu qu'il soit implanté et qu'il met en péril tout développement ultérieur qui irait dans le sens de sa conservation et de sa mise en valeur.

Soulignons que la partie la plus à l'est de la pointe d'Argenteau est occupée par une forêt en grande partie intouchée depuis l'établissement des premiers colons et qu'elle était, bien avant leur arrivée, utilisée comme site saisonnier de pêche par les Premières Nations. C'est aujourd'hui un écosystème forestier d'une exceptionnelle valeur en raison de sa biodiversité, de sa richesse naturelle et de son intégrité. C'est du moins l'avis de Conservation de la nature

Canada, propriétaire d'une partie de cette forêt, qui précise également qu'elle « abrite, entre autres, de vieux chênes rouges et des hêtres à grandes feuilles [et qu'on] y retrouve aussi plusieurs espèces en situation précaire, dont le noyer cendré, une espèce en voie de disparition au Canada, ainsi que deux espèces floristiques vulnérables... » Et c'est précisément dans cette forêt unique que devrait être érigée une installation touristique commerciale d'envergure!

Le grand intérêt du lieu tient aussi au fait de l'existence d'un système parcellaire unique conservé intact depuis les premières occupations coloniales. La présence à cet endroit d'une maison de ferme traditionnelle, dont on sait maintenant qu'elle fut celle de la famille Sanschagrin, n'est pas non plus sans attirer l'attention. René Sanschagrin, le dernier cultivateur occupant, aurait été au cœur d'un courant artistique régionaliste en permettant que se rencontrent chez lui, à de nombreuses reprises, des artistes, écrivains, sociologues et ethnologues tels Horatio Walker, William Brymner, Maurice Cullen, Edmond Dyonnet, Léon Gérin, Marius Barbeau et bien d'autres.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence la présence probable en ces lieux d'artefacts témoignant du passage des Pre-

mières Nations. Partant, l'exigence d'une extrême circonspection s'impose vis-à-vis de toute intrusion.

Est-il nécessaire de rappeler que l'île d'Orléans est un site patrimonial reconnu pour ses valeurs historique, paysagère, architecturale, emblématique, identitaire et archéologique? C'est en ces termes que le Répertoire du patrimoine culturel du Québec décrit ce territoire. Apprendre qu'un projet touristique de cette ampleur soit envisagé dans un milieu naturel inestimable, en zone agricole et, de surcroît, dans un site patrimonial, a de quoi dérouter! Apprendre que la municipalité et la MRC ont donné leur accord sans avoir consulté la population ne fait qu'ajouter à l'indignation.

C'est dans ce contexte, qui appelle à une grande prudence en ce qui concerne tout type de développement dans cet endroit mythique qu'est la pointe d'Argenteau, que les signataires, inquiets de l'opacité entourant jusqu'ici le traitement du dossier par le MCC, exigent que la ministre mette en branle rapidement le processus de consultation publique prévu à la loi et que tous les groupes interpellés par le projet y soient invités.

\* Ce texte est cosigné par une vingtaine de citoyens. La liste peut être consultée sur nos plateformes numériques.

## LETTRES

## Formidable jeunesse

Les médias relatent souvent les mauvais coups de certains jeunes, tout comme ils rapportent les drames qui en frappent malheureusement d'autres. Ces « arbres » cachent une formidable forêt où pousse une jeunesse extraordinaire. Le vendredi 3 mai, on a présenté à la Maison symphonique un concert donné par les élèves de trois écoles publiques de Montréal: l'école FACE, l'école Joseph-François-Perrault et l'école Saint-Luc. Des dizaines de musiciens en herbe, une centaine en tout, ont joué et fait entendre du Tchaïkovsky, du Bizet, du Shostakovich, pour ne nommer que ces compositeurs-là. On a peine à imaginer les innombrables heures de répétition qu'il y a derrière les prestations de ces élèves, qui doivent par ailleurs suivre le même programme d'études que les autres.

Le croirez-vous? Certains ne

connaissaient même pas le nom de l'instrument qu'ils ont choisi quand ils ont commencé à l'appivoiser au début du secondaire! Derrière un tel concert, il y a aussi, il faut le souligner, le dévouement exceptionnel de professeurs, d'animateurs, de directions d'écoles et de parents. Le Québec n'est sans doute pas toujours assez fou de ses enfants, mais il peut être drôlement fier de ses adolescents qui se lancent à corps perdu dans l'apprentissage de la musique. Qu'on se le dise: ces jeunes-là iront loin. Et, avec eux, tout le Québec, s'il le veut!

Michel Gay  
Montréal, le 4 mai 2019

## Suggestion pour les sinistrés

Je suis probablement trop naïve ou ignorante, mais voici ce que j'ai imaginé si on m'annonçait que je ne pourrais plus reconstruire ma maison inondée là où j'ai habité depuis si longtemps.

À défaut de ne pas pouvoir me racheter une maison comme celle que j'avais avec un terrain et un garage, je ferais le deuil de ce que j'avais avant. Comme je ne pourrais plus payer l'hypothèque restante, je ferais faillite. Puis, je voudrais que le gouvernement exproprie un terrain dans le même coin, mais dans les hauteurs, qu'il fasse construire des maisons en rangée et qu'il m'offre gratuitement l'une de ces unités d'habitation coopérative. Car le 150 000 \$ ou même le 200 000 \$ possible que le gouvernement pourrait me remettre ne me permettrait pas de m'acheter un nouveau terrain et d'y faire construire une maison. Je serais heureuse de pouvoir encore habiter ce coin de pays que j'aime tant, dans une maison plus petite, mais neuve et sans danger d'inondations. Je m'impliquerais alors dans la coopérative avec gratitude pour cette société qui ne m'a pas laissée tomber. Est-ce un rêve impossible, M. Legault? Danielle Jasmijn  
Montréal, le 2 mai 2019

## III SANTÉ

De l'urgence de réhabiliter  
les services sociaux de première ligne

Les réformes ont mis en place des mécanismes d'accès qui broient la subjectivité des citoyens

David Bergeron  
Travailleur social  
Martin Robert  
Travailleur social

Le drame de cette fillette décédée à Granby amène tout le monde à se questionner sur l'efficacité et la qualité des services sociaux au Québec. Or, l'organisation de ces services doit être prise en compte pour mieux comprendre et, surtout, s'assurer qu'ils répondent adéquatement aux besoins de la population. Au-delà de cette situation bouleversante, l'actualité pointe régulièrement en direction des services sociaux qui n'arrivent plus à répondre aux demandes des personnes en détresse. Mais pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Avec leurs équipes d'intervenants disponibles à soutenir les personnes et les familles dans leurs difficultés psychosociales générales (conflits familiaux, adaptation à la séparation, éducation des enfants, transition de vie, etc.), les CLSC avaient toute leur pertinence. Or les deux dernières réformes (2004 et 2014), axées sur la médicalisation des services, auront eu pour effet de recentrer l'offre de services autour de problématiques précises et de maladies à traiter, à l'intérieur de trajectoires de soins. En matière d'accès aux services sociaux, ce virage hospitalocentriste amorcé en 2004 s'avère un échec retentissant !

À moins d'être un patient inscrit dans un groupe de médecine familiale, il est devenu extrêmement difficile pour une personne vulnérable d'obtenir le soutien d'un professionnel psychosocial pour être conseillé, surmonter des obstacles, recevoir un accompagnement lors d'une crise pouvant mener à une détresse sociale.

En effet, les dernières réformes en santé ont mis en place des mécanismes d'accès aux services qui broient la subjectivité des citoyens, en cherchant à faire correspondre leurs besoins « objectifs » aux nouvelles trajectoires de soins, définies en termes de continuum de soins ou de conditions morbides prédéterminées. Or, ce traitement de la subjectivité n'est pas sans lien avec le gigantisme de nos entreprises en santé (les centres de santé et de services sociaux), qui ne fonctionnent qu'avec des pro-



Le drame de cette fillette décédée à Granby amène tout le monde à se questionner sur l'efficacité et la qualité des services sociaux au Québec.

PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

cédures standardisées pour gérer le flux de demandes provenant d'un territoire éclaté.

## Des CLSC aux GMF

Le départ massif de travailleurs sociaux des CLSC vers les groupes de médecine familiales (GMF) aura appauvri nos services sociaux de première ligne. N'offrant désormais leurs services qu'aux patients inscrits, et devenant davantage redevables aux médecins référents, les travailleurs sociaux se détachent malgré eux des communautés et des citoyens. Comment peut-on « faire du bureau » dans une clinique en étant coupé des souffrances sociales qui se vivent dans la rue et chez les gens ?

Au-delà des trajectoires de soins, des épisodes de services, qu'en est-il du lien social ? Comment pouvons-nous mieux comprendre pour mieux aider ces gens en détresse qui appellent la ligne de prévention du suicide ou qui se

dirigent à l'urgence d'un hôpital faute d'avoir eu des nouvelles d'une demande d'aide psychosociale faite il y a plus de six mois ?

Car si le déplacement de la demande d'aide d'une liste d'attente à la suivante (programme santé mentale à Soutien à la perte d'autonomie ; GMF à programme jeunesse, par exemple), agit telle une soupape qui jule le stress exercé sur le système de santé pour éviter que celui-ci ne craque, ce procès technobureaucratique est sans pitié pour le citoyen placé dans ce no man's land où personne n'est responsable.

Un urgentologue de l'hôpital nous appelle récemment pour une jeune qu'il ne peut hospitaliser parce qu'elle n'est pas « malade ». Mais le professionnel de la santé d'insister pour dire que cette adolescente en deuil nécessite néanmoins une prise en charge immédiate par les services sociaux, cela afin de prévenir des complications.

**Aujourd'hui, les cliniques ont repris le contrôle de la santé des Québécois tandis que les professionnels du social ont perdu trop de leur autonomie**

Cette situation illustre parfaitement le phénomène de la pyramide inversée où, dans un contexte de manque criant de services sociaux de proximité, les personnes et familles affluent vers les hôpitaux pour recevoir des soins, ou du moins un diagnostic.

En effet, ces dernières réformes auront réussi sur un point : inculquer dans l'esprit des gens que pour avoir accès à des services sociaux il faille, au préalable, savoir traduire ses problèmes, manques de ressources ou souffrances, en des termes médicaux. « Je crois que mon enfant a un trouble du spectre de l'autisme, je voudrais qu'il soit vu par un pédopsychiatre. » Or, cette attente favorise la médicalisation du problème et nourrit la détresse sociale !

## Un recul de 50 ans

Quinze années de réforme auront suffi à détruire les bases d'un système de santé progressiste québécois pour nous faire revenir 50 ans en arrière. Aujourd'hui, les cliniques ont repris le contrôle de la santé des Québécois tandis que les professionnels du social ont perdu trop de leur autonomie.

Or la détresse, la souffrance sociale échappent aux diagnostics. Il a été démontré que l'amélioration de la santé passe par un travail en amont des maladies, sur les déterminants que sont les conditions de vie et le contexte psychosocial dans lequel nous évoluons. L'efficacité du travail social de première ligne repose d'ailleurs sur la disponibilité, mais aussi sur l'approfondissement d'un lien significatif avec la personne en situation de vulnérabilité. Cette relation humaine échappe aux évaluations standardisées, aux protocoles prédéterminés d'épisodes de services !

C'est pourquoi nous croyons que la prochaine réforme en santé doit repartir des communautés ! En cela, nous avons un besoin urgent de réhabiliter les services sociaux de première ligne. Les travailleurs sociaux doivent songer à délaissier leur équipe spécialisée pour réinvestir les services de proximité. Car cette première ligne ne peut être que générale (non nichée dans des programmes précis) et intégrée territorialement, aux couleurs et aux particularités locales.

## Question de culture démocratique

Alors que le populisme se développe, nous découvrons que la démocratie est fragile

Pierre Marc Johnson

Juriste et médecin de formation, ancien premier ministre du Québec (1985)

Les politiques publiques sont essentielles en société démocratique : elles assurent l'accès aux services de santé, à l'éducation, les congés parentaux et la protection des droits fondamentaux, une réglementation adéquate du marché, des politiques fiscales judicieuses, la défense des intérêts du pays. Les débats politiques sont omniprésents : coupler croissance et protection du climat, lutte contre les inégalités, préparation du marché du travail à une automatisation généralisée, protection de la vie privée et détermination de nos alliances. Il ne manque pas d'objets de politiques publiques.

Dans les démocraties occidentales, elles s'élaborent par débats ouverts, dans un périmètre et un cadre institutionnel soigneusement calibrés. Alors que le populisme simpliste mais puissant se développe, nous découvrons que la démocratie est fragile. Il devient donc impératif, pour s'y retrouver, de revenir sur ses fondements.

Dans une banlieue d'Athènes il y a quelque 2500 ans, on instaurait le droit de poser sa candidature aux fonctions publiques et celui de choisir parmi les candidats ; ensuite, l'Empire romain nous a donné des modèles d'administration publique d'enjeux complexes et les prémices de l'État de droit, comme l'égalité de tous devant la loi. Dans le

dernier tiers du Moyen Âge naît le système parlementaire britannique ; vient ensuite le Siècle des lumières, donnant lieu à l'intégration graduelle du puissant plaidoyer de Montesquieu en faveur de la séparation des pouvoirs, et surtout un pouvoir judiciaire indépendant. Les révolutions française et américaine allaient porter en elles une source intarissable à ce jour de droits de la personne et les limites strictes de l'utilisation légitime de la violence en société.

Voilà qui constituent les fondements de l'édifice démocratique : édifice dans lequel nous débattons et cherchons à faire des choix de politiques sociales et économiques acceptables au plus grand nombre ; tout cela en étant conformes aux valeurs qui nous sont chères et qui ont participé à l'avènement de ce système institutionnel. Au moment où des forces politiques qui ont peu d'égards pour les valeurs de liberté sapent les fondements de l'édifice démocratique, nous devons nous rappeler que politiques élus, ministères ou fonctionnaires sont certes des acteurs de l'édifice démocratique, mais n'en constituent pas le ciment.

Ce qui cimente l'édifice démocratique, c'est notre culture démocratique commune, les mœurs que Tocqueville a proposées lors de sa tournée aux États-Unis il y a presque deux siècles : tolérance, retenue, respect, civilité, acceptation de la résolution des problèmes, coopération et confiance.

## Tolérance et retenue

Il n'y a pas de saine démocratie sans tolérance et retenue dans l'exercice des pouvoirs constitutionnels. La tolérance consiste à accepter qu'idéologies et points de vue opposés s'affrontent dans un débat ouvert. Nous oublions trop souvent que les règles d'engagement dans une société démocratique prévoient que l'adversaire n'est pas un ennemi. Les seuls ennemis sont ceux qui attaquent les libertés fondamentales et les institutions démocratiques, ou encore qui ont recours à la violence. Comme Ignatieff le dit fort bien, l'adversaire n'est pas l'ennemi : l'adversaire est celui que vous voulez vaincre, alors que l'ennemi est celui que vous souhaitez détruire. Autre règle non écrite : le pouvoir doit être exercé avec retenue, ou indulgence, comme le soulignent Levitsky et Ziblatt de Harvard dans leur récent livre *How Democracies Die*. En effet, sans retenue, une majorité parlementaire pourrait priver systématiquement l'opposition de tout moyen de contester le gouvernement au pouvoir.

## Respect et civilité

Le respect est, au premier chef, celui des institutions telles que construites et pratiquées au cours des siècles. Ce qui procure des avantages à tous lorsque la liberté est centrale à une démocratie. Deuxièmement, le respect implique une détermination à dépouiller les débats d'insultes, du mé-

**La tolérance consiste à accepter qu'idéologies et points de vue opposés s'affrontent dans un débat ouvert**

pris, des attaques *ad hominem*, des références à l'aspect physique ou au genre ; le discours public doit systématiquement faire preuve de considération pour la dignité de chaque personne et les déclarations publiques doivent demeurer dans les limites de la civilité (du latin *civis*, « citoyen ») par le recours à la courtoisie et à la politesse.

## Vivre avec les décisions arrêtées

Si quelques débats moraux sont véritablement binaires (avortement, guerre ou peine de mort), les politiques publiques débattues en démocratie permettent une coopération de bonne foi entre porteurs des points de vue opposés. Le compromis est intrinsèque à la recherche du bien public et le bien public lui-même exige que, dans presque tous les domaines, une fois le débat résolu par une loi (idéalement) ou une intervention judiciaire (en dernier recours), il y ait lieu de mettre fin aux oppositions et de vivre de bonne foi avec les choix effectués.

## Confiance

Différents pays démocratiques ont une gouvernance et des pratiques différentes. Ce qui nous unit — et qui doit durer —, c'est l'adhésion profonde à une culture démocratique et à ses règles non écrites de tolérance, de retenue, de respect et de civilité, de coopération et de bonne foi dans le fait de vivre avec les décisions qui découlent d'un débat honnête. C'est ce que les citoyens devraient attendre et exiger et c'est là que repose la confiance du public.

Les démocrates, qu'ils soient des médias, du monde de l'éducation, des organisations sociales ou qu'ils agissent à titre individuel, doivent savoir nommer les comportements et les propos qui menacent nos institutions démocratiques et la culture qui en est le ciment.

## EN BREF

**Carambolage à Val-Alain : épandage tardif et manque de patrouilleurs du MTQ**

Le rapport produit à la suite du carambolage survenu le 2 février sur l'autoroute 20, à la hauteur de Val-Alain, conclut que l'entreprise Transports Mario Giguère, responsable de l'entretien de l'autoroute, n'a pas respecté certaines exigences du devis : ses camions d'épandage sont sortis trop tardivement en raison des hésitations quant au mélange optimal d'abrasifs à épandre. Autre problème : le seul patrouilleur du ministère présent dans cette zone devait à la fois prêter assistance aux conducteurs dans le besoin et surveiller les contrats des déneigeurs privés. Le rapport recommande de se doter d'une liste de rappel pour avoir des employés disponibles lorsque les besoins se font sentir.

La Presse canadienne

**Bruit au parc Jean-Drapeau : entente entre Montréal et Saint-Lambert**

La Ville de Montréal annonce qu'une entente a été conclue avec la Ville de Saint-Lambert, sur la rive sud, à propos du bruit qui émane des événements tenus en été au parc Jean-Drapeau. À l'exception de certains événements autorisés sans limitation, le niveau de pression maximal autorisé sera désormais de 75 dBA. Pour les événements dont les contrats ont déjà été signés, le plafond s'établira à 80 dBA. De plus, une limite de bruit en basses fréquences devra être respectée en tout temps. De plus, la Société du parc Jean-Drapeau poursuivra l'amélioration de son système de gestion de plaintes et documentera les événements. Les citoyens pourront en apprendre davantage lors d'une séance d'information, le 27 juin, au centre multifonctionnel de Saint-Lambert.

La Presse canadienne

**Michel Gauthier souffre d'un cancer du poumon**

OTTAWA — L'ancien chef du Bloc québécois Michel Gauthier, qui s'était joint aux conservateurs, devra s'absenter de la scène politique en raison d'une tumeur cancéreuse du poumon. « La lutte s'annonce plutôt longue et difficile, mais je vais y mettre toute mon énergie ! » a déclaré M. Gauthier par voie de communiqué, mercredi. Le chef du Parti conservateur du Canada, Andrew Scheer, ainsi que toute l'équipe lui ont souhaité « bon courage et toute l'énergie nécessaire pour affronter cette épreuve ». M. Gauthier a été élu député de Roberval pour le Bloc québécois de 1993 à 2004, puis député de Roberval-Lac-Saint-Jean jusqu'en 2007. Il a notamment été leader parlementaire de la formation politique et chef. Dans la dernière année, il a participé aux activités du Parti conservateur du Canada.

La Presse canadienne

**Inondations : levée de l'état d'urgence à Montréal**

Une baisse des débits d'eau ayant été constatée dans la région de Montréal, la mairesse Valérie Plante a annoncé, mercredi, la levée de l'état d'urgence qui était en vigueur sur le territoire depuis le 26 avril dernier en raison des crues printanières. « De lever l'état d'urgence ne veut pas dire qu'on baisse notre garde et notre vigilance. Nous continuerons d'être présents sur le territoire », a assuré la mairesse. Les digues ont été renforcées et seront en mesure de conserver leur étanchéité jusqu'au retrait complet de l'eau dans les zones sinistrées, a pour sa part précisé le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), Bruno Lachance.

Le Devoir

## III TRANSPORT

# Le début de quelque chose ?

Un changement de mentalité pourrait expliquer la première baisse du nombre de voitures à Montréal depuis 2010

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

**A** lors que le parc automobile a franchi le cap des 6,6 millions de véhicules au Québec en 2018, le nombre de voitures immatriculées sur le territoire de la ville de Montréal a connu une baisse, a appris *Le Devoir*. La diminution est peut-être légère, mais elle contraste avec les augmentations constantes observées depuis 2011. Les récentes données de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) indiquent qu'entre 2017 et 2018, le nombre de véhicules au Québec a augmenté de 0,9 %, passant de 6,55 millions à 6,61 millions. Les 17 régions du Québec enregistrent aussi des hausses allant de 0,2 % (Agglomération de Montréal) à 1,5 % (Laurentides), à l'exception du Nord-du-Québec qui affiche une baisse de 0,3 %.

Les données font également état de hausses dans plusieurs villes comme Québec (0,8 %), Gatineau (0,6 %), Sherbrooke (1,6 %) et Trois-Rivières (1,1 %).

À ce chapitre, la Ville de Montréal se démarque, car le nombre de véhicules immatriculés y a légèrement fléchi.

En 2017, la ville comptait 798 566 véhicules alors qu'en 2018, ce nombre a baissé à 797 806 véhicules, ce qui équivaut à une diminution de 0,1 %. Il s'agit d'un maigre écart de 760 véhicules, mais ce résultat tranche avec les années précédentes puisqu'en moyenne, on observait une hausse d'environ 10 000 voitures par année depuis 2011.

Les Montréalais seraient-ils en train de tourner le dos aux voitures ? « Une diminution comme celle-là, c'est peut-être le début de quelque chose », suggère Annie Gauthier, porte-parole de CAA Québec. « Mais il va falloir attendre quelques années pour voir si ce sera une tendance lourde ou pas. »

Pour l'instant, quelques hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette baisse inhabituelle. De l'avis de Mme Gauthier, l'engouement pour le vélo et l'attrait pour les transports en commun pourraient avoir contribué à ce phénomène. « Il n'y a jamais autant de vélos à Montréal. Et on peut facilement observer que l'utilisation des transports en commun et du transport actif a pris une plus grande place », dit-elle.

D'ailleurs, la Société de transport de Montréal (STM) a enregistré en 2018 un achalandage record de plus de 450 millions de déplacements, soit une hausse de près de 5 % par rapport à l'année précédente.

**Les jeunes**

Mais il y a autre chose, croit Annie Gauthier. Pour les jeunes, posséder une voi-



ture ne suscite pas autant d'attrait que pour les générations précédentes.

« Ce n'est pas rare de voir des jeunes professionnels et des petites familles se contenter d'utiliser les services d'autopartage, le transport en commun ou le vélo. Il y a nettement une tendance qui se dessine, du moins à Montréal, et il y a fort à parier qu'elle pourrait trouver écho dans d'autres grandes villes qui offrent des infrastructures de transport alternatives intéressantes », dit-elle.

La baisse du nombre de voitures à Montréal n'étonne pas vraiment Christian Savard, directeur général de Vivre en ville. Selon lui, des signes avant-coureurs liés au vélo et au transport collectif laissaient présager de telles statistiques.

Ce qui est particulier, c'est que Montréal se porte bien du point de vue économique, fait-il remarquer : « On pourrait croire qu'en raison de cette croissance économique, les gens font plus d'argent et s'achètent davantage d'autos, mais ça ne se confirme pas dans les chiffres. »

Comme Annie Gauthier, il note que les jeunes sont moins dépendants d'une auto. « Avant, dès qu'on avait un emploi, on s'achetait un char », signale-t-il.

Mais selon lui, les préoccupations environnementales et les tracas que représente la possession d'une voiture ont pu influencer la décision d'avoir une voiture ou non.

Tant Christian Savard qu'Annie Gauthier ne croient pas que le prix de l'essence ait eu un impact majeur l'an dernier. « Quand on constate la quantité de VUS [véhicules utilitaires sport] qui sont encore vendus, je ne pense pas que le prix de l'essence soit un élément qui décourage encore », soutient Annie Gauthier.

Et la congestion qui fait rager les automobilistes ? « Ceux qui souffrent beaucoup de la congestion, ce sont davantage les gens qui viennent des couronnes vers l'île de Montréal », estime Christian Savard. « Il y a moins de congestion sur le boulevard René-Lévesque que sur l'autoroute 640. »

Au cabinet de Valérie Plante, on demeure prudent à l'égard des données sur le parc automobile. « C'est un pas dans la bonne direction, mais il faut voir quelle sera la tendance. Rappelons-nous que l'an dernier les chiffres nous donnaient un autre portrait », a signalé Geneviève Jutras, attachée de presse de la mairesse.

**L'accessibilité au transport collectif et au service de partage de voitures, ainsi que l'engouement pour le transport actif, pourraient expliquer la baisse du nombre de voitures à Montréal.**

JACQUES NADEAU  
LE DEVOIR

En 2017, l'île de Montréal avait enregistré son plus haut taux de croissance depuis 2005.

Dans ce contexte, l'administration Plante estime qu'il faut continuer à viser une meilleure offre de transport en commun et de meilleurs aménagements de transport actif.

**Au Québec**

À l'échelle du Québec, le parc automobile a connu l'an dernier une progression moins importante que lors des deux années précédentes, soit 56 000 voitures de plus (hausse de 0,9 %), contre des écarts de 106 000 et 136 000 voitures pour 2016 et 2017.

C'est donc dire que la hausse de 0,9 % est en deçà de l'augmentation de la population québécoise, qui a été de 1,1 % l'an dernier. « J'ai souvent dit en boutade que la voiture se reproduisait deux fois plus vite que les Québécois », relate Christian Savard. « Mais là, les autos se sont multipliées moins vite que la population. C'est assez intéressant. C'est peut-être un changement de paradigme. »

Avec Isabelle Porter

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur [LeDevoir.com](http://LeDevoir.com)  
et sur nos réseaux  
sociaux

**RÉDACTION**

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
[redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

**RENSEIGNEMENTS ET  
ADMINISTRATION**

Téléphone  
514 985-3333

**ABONNEMENTS**

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
[abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Télécopieur  
514 985-5967

**PUBLICITÉ**

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
[publicite@ledevoir.com](mailto:publicite@ledevoir.com)  
Télécopieur  
514 985-3340

**AVIS PUBLICS  
ET APPELS D'OFFRES**

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
[avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Télécopieur  
514 985-3340

**PETITES ANNONCES  
ET PUBLICITÉ PAR  
REGROUPEMENT**

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
[pettesannonces@ledevoir.com](mailto:pettesannonces@ledevoir.com)  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jarvis de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.